

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-180

Informatique

Prestation de support DPO et RGPD

Marché passé avec Société
OLING Management et Technologie

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	07 JUIN 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération et certaines de ses communes membres se sont dotés d'un service commun Délégué à la protection de données « DPO » ;

Considérant que ce service commun n'est à ce jour pas en mesure de remplir ces missions en raison de l'absence de personnel ;

Considérant qu'il convient de confier temporairement ces missions de DPO à un prestataire extérieur ;

Considérant la proposition de la Société OLING Management et Technologie sise 4, allée Maximilien Luce 92130 Issy les Moulineaux d'un montant de 39 650 euros € HT ;

DECIDE

- D'approuver le marché de prestation de support DPO et RGPD à passer avec la Société OLING Management et Technologie sise 4, allée Maximilien Luce 92130 Issy les Moulineaux d'un montant de 39 650 euros HT ;
- De préciser que ce marché est conclu pour une durée de 7 mois ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget général 2023.

Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

